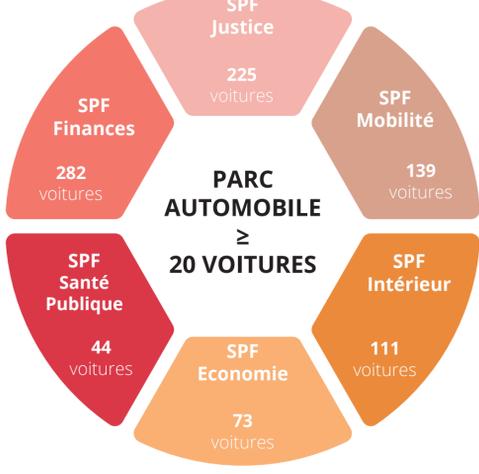


À QUEL POINT LE PARC AUTOMOBILE DES AUTORITÉS FÉDÉRALES EST-IL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ?*

LA CIRCULAIRE 307SEXIES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Dans la circulaire 307sexies, l'autorité fédérale fixe les critères environnementaux pour son parc automobile. En optant pour des voitures électriques, hybrides ou roulant au CNG, le gouvernement entend verdir son parc automobile. Depuis 2017, les services publics fédéraux doivent tenir compte de ce critère.

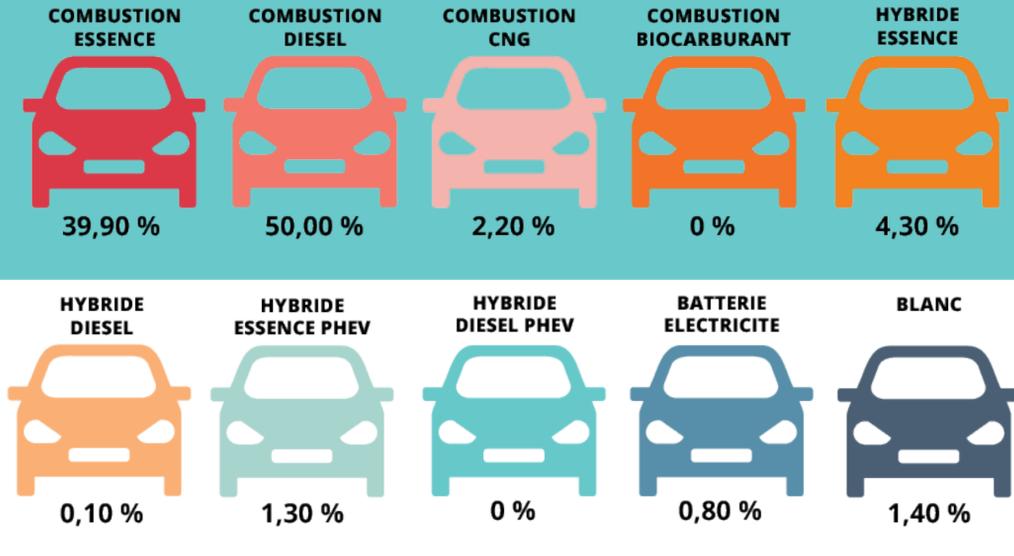
Les services publics fédéraux dotés d'un parc automobile comptant un nombre de véhicules supérieur ou égal à 20 doivent respecter des objectifs environnementaux concrets. Les services publics fédéraux dotés d'un parc automobile comptant un nombre de véhicules inférieur ou égal à 20 doivent en stimuler autant que possible le verdissement.



* Les SPF qui ont fourni des données font partie de la CIDD.

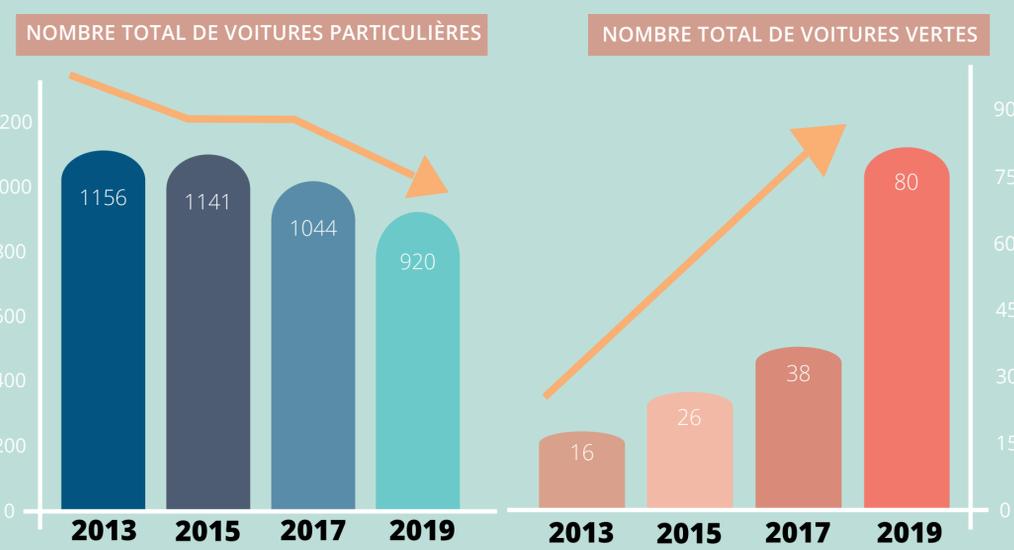
DE QUOI SE COMPOSE LE PARC AUTOMOBILE ?

En 2019, le parc automobile fédéral se composait à 89,9% de voitures classique (diesel ou essence) et à 8,7% de voitures vertes*.



* Par « voitures vertes », nous entendons les véhicules électriques, hybrides ou roulant au CNG. Les véhicules roulant aux biocarburants ne sont pas comptabilisés dans cette catégorie.

L'ÉVOLUTION DU PARC AUTOMOBILE



LE NOMBRE TOTAL DE VOITURES PARTICULIÈRES DIMINUE, TANDIS QUE LE NOMBRE DE VOITURES VERTES AUGMENTE

LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX EN QUOTAS

Minimum 25 % de voitures vertes et 25 % de voitures avec un écoscore > 75 : tel est l'objectif final des autorités. Pour y parvenir, les autorités ont fixé des quotas intermédiaires.

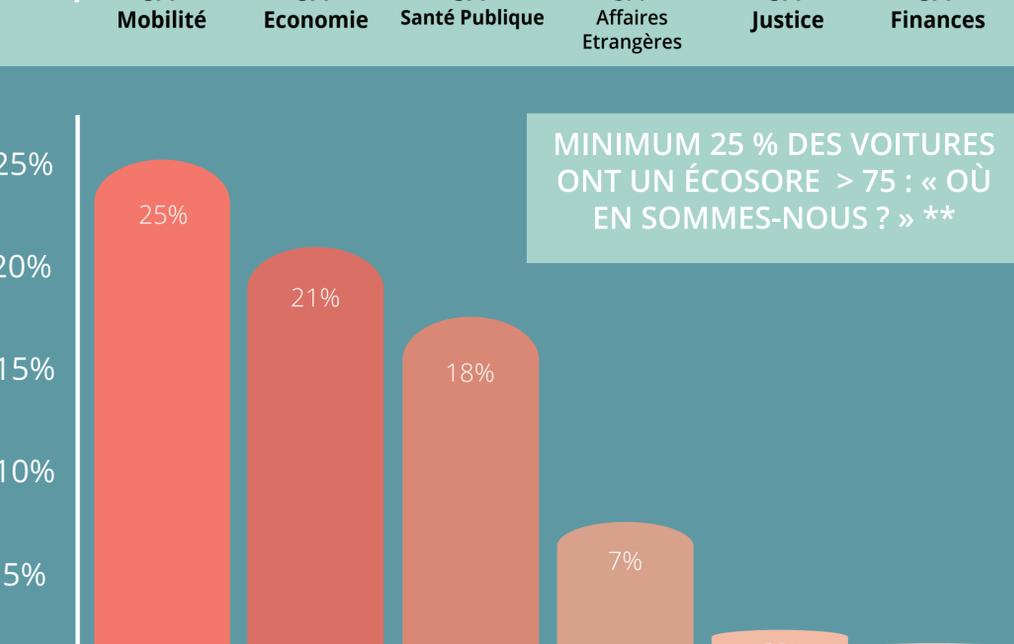
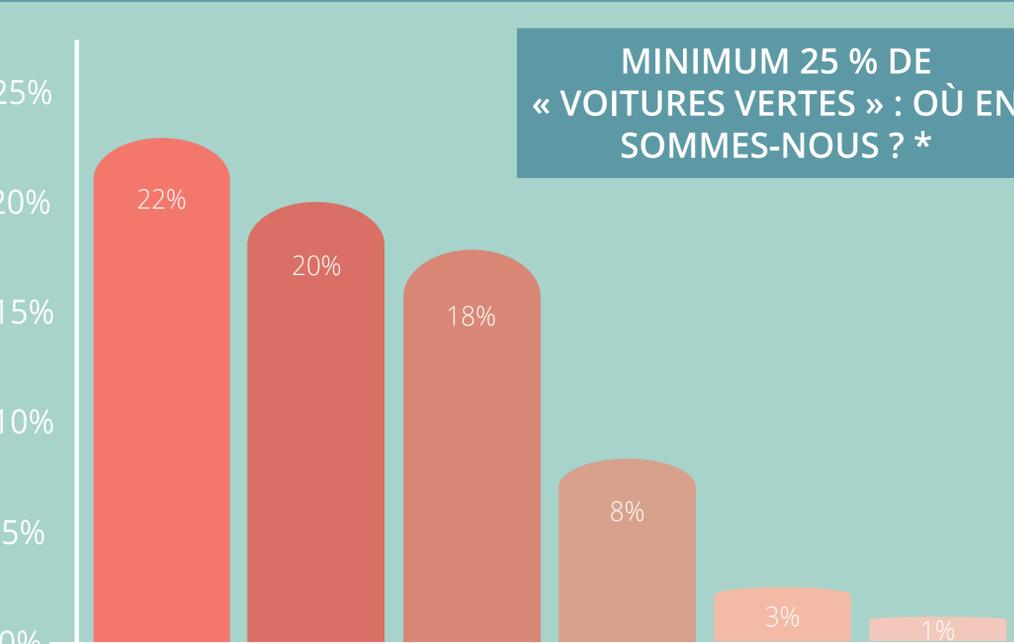
Année 1 = 2018

- Au moins 5 % de toutes les voitures achetées ou prises en leasing sont vertes.
- Au moins 10 % ont un écoscore > 75.

Année 2 = 2019

- Au moins 10 % de toutes les voitures achetées ou prises en leasing sont vertes.
- Au moins 15 % ont un écoscore > 75.

CHAQUE ANNÉE, CES POURCENTAGES SONT MAJORÉS DE 5 %



* Par « voitures vertes », nous entendons les véhicules électriques, hybrides ou roulant au CNG. Les véhicules roulant aux biocarburants ne sont pas comptabilisés dans cette catégorie.

** L'écoscore, pour sa part, donne une note à chaque voiture pour son respect de l'environnement, sur la base des émissions (liées à la consommation) de polluants directs et indirectes sur l'effet de serre, la qualité de l'air et la pollution sonore. Une voiture roulant à l'essence ou au diesel peut également avoir un écoscore > 75.

DÉCOUVREZ LE RAPPORT INTÉGRAL SUR NOTRE SITE INTERNET.

[HTTPS://WWW.DEVELOPPEMENTDURABLE.BE/ER](https://www.developpementdurable.be/er)